

## Procédure de demande d'Attestation d'Expérience Professionnelle

Est dispensé du test pédagogique pour la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation le candidat titulaire du BPJEPS mention Equitation, du BEES 1 ou du DEJEPS mentions Dressage, CSO ou CCE et **justifiant de deux mille quatre cent heures d'expérience professionnelle en équitation** comprenant de l'encadrement, attestées par le Directeur Technique National.

(Cf. : *arrêté du 25 Janvier 2011*)

Cette attestation sera rédigée suite à une demande écrite sur laquelle figurent le nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que les coordonnées complètes – adresse, téléphone et mèl – du demandeur, accompagnée des justificatifs officiels d'expérience\* à attester.

**Seules les expériences professionnelles justifiées en tant que salarié, travailleur indépendant ou dirigeant/conjoint collaborateur et postérieures à l'obtention du diplôme d'enseignant peuvent être prises en compte pour une délivrance d'attestation.**

---

*\* Justificatifs à fournir :*

- *Copie de votre diplôme d'enseignant : BPJEPS mention Equitation, du BEES 1 ou du DEJEPS mentions Dressage, CSO ou CCE*
- *Si vous êtes salarié(e) : joindre certificats de travail, attestations d'employeur(s) ou à défaut feuilles de salaire (celles-ci doivent comporter votre fonction),*
- *Si vous êtes travailleur indépendant : déclaration fiscale 2035 et son annexe ou déclaration 2342 et déclaration URSSAF,*
- *Si vous êtes dirigeant(e) ou exploitant(e) : déclaration d'existence, attestations MSA.*

Toute demande est à envoyer à l'adresse suivante :

Direction Technique Nationale  
FFE Formation  
Parc Equestre Fédéral  
41600 LAMOTTE BEUVRON  
Tél : 02 54 94 46 26  
Fax : 02 54 94 46 20